Communiqué de presse

#immobilier #étude #logement #jeunes

Etude
Les 18-29 ans ambitieux pour leur projet immobilier mais lucides sur leurs difficultés financières

Guy Hoquet lance « OK ! », la 1ère offre dédiée aux jeunes dans l'immobilier

Paris, le 22 juin 2015 – Le réseau Guy Hoquet l'Immobilier dévoile les résultats d'une étude inédite menée avec l'institut CSA sur les jeunes et le logement. Après s'être penché en 2014 sur le regard des 18-29 ans sur l'immobilier, le réseau s'intéresse plus particulièrement cette année à leur parcours de location et d'acquisition. Si le désir des jeunes de devenir propriétaire reste fort, les difficultés budgétaires s'intensifient. Pour accompagner les besoins spécifiques de cette génération, Guy Hoquet l'Immobilier lance « OK ! » : le premier pack de services immobiliers clé en mains dédié aux moins de trente ans, qu'ils soient locataires ou propriétaires accédants.

« *Depuis deux ans, Guy Hoquet l'Immobilier s'intéresse de très près aux besoins et problématiques de logement des jeunes, locataires d'aujourd'hui et acquéreurs de demain. Nous constatons que cette génération des 18-29 ans est optimiste et ambitieuse pour ses projets immobiliers, mais qu'elle a besoin d'être accompagnée spécifiquement. Or, contrairement à d'autres secteurs d'activité, il n'existe pas aujourd'hui dans l'immobilier d'offre pour les jeunes. Avec « OK ! », nous voulons apporter notre contribution pour faciliter l'accès au logement des locataires et acquéreurs, en apportant des services concrets et pratiques, tel le « Prêt OK ! » à taux fixe bonifié pour les jeunes accédants qui peut représenter l'apport qu'ils n'ont pas*[1]*, et que nous proposons en partenariat avec le Crédit Foncier »,* explique Fabrice Abraham, Directeur Général du réseau Guy Hoquet l'Immobilier.

Budget et financement : principaux obstacles à l'accès au logement

Les jeunes de 18-30 ans jugent l'accès au logement difficile pour leur génération. Pour se loger, ils dépensent en moyenne 600 euros par mois, et près d'un locataire sur deux bénéficie d'aides publiques. Le budget logement représente en moyenne 34% de leurs revenus mensuels nets, une pression toujours plus importante sur leurs finances puisque 43% des jeunes, contre 39% en 2014, déclarent rencontrer des difficultés pour payer leur loyer ou rembourser leur crédit immobilier.

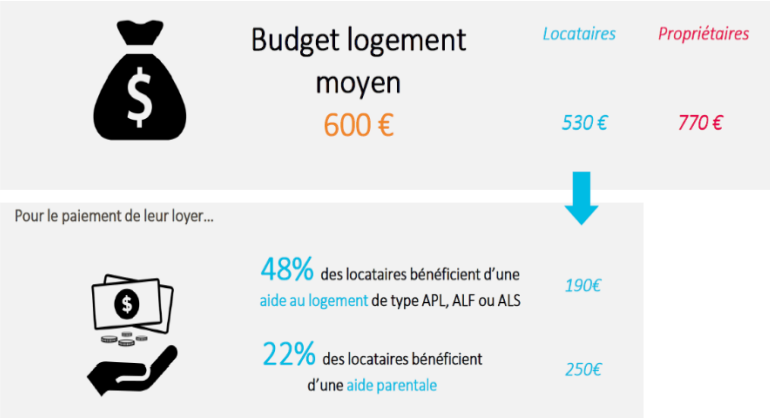

Concernant l'achat, les principaux freins cités par les jeunes sont la capacité de financement, suivant de la stabilité de leur situation professionnelle et personnelle : 46% des jeunes de 18-29 ans déclarent avoir des

revenus insuffisants pour emprunter, 36% une épargne insuffisante, alors que 40% ne disposent pas d'un CDI et 28% attendent d'avoir une situation personnelle stable (mariage, enfants).

Accéder à la propriété : un projet primordial pour les jeunes

La propriété reste pourtant une aspiration forte pour les jeunes : 9 interrogés sur 10 envisagent de devenir propriétaires, et 65% d'entre eux souhaitent réaliser ce projet avant 30 ans. L'achat représente avant tout une sécurité pour l'avenir, avec 35% des jeunes qui achèteraient pour avoir toujours un logement (+ 6 points par rapport à 2014) et 36% pour pouvoir constituer un capital et préparer l'avenir. Les dimensions statutaires et pragmatiques restent fortes : 36% des jeunes considèrent l'achat comme une marque de réussite et de succès personnel, et 45% pensent qu'il vaut mieux rembourser un crédit que payer un loyer (-14 points par rapport à 2014).

Pour trouver des solutions, les jeunes privilégient les services de professionnels : 56% des jeunes de 18 à 29 ans passent par une agence immobilière pour leur premier achat, contre 34% privilégiant une transaction de particulier à particulier.

« OK ! », un coup de pouce pour les jeunes made by Guy Hoquet

Fort de ces constats et afin de répondre aux problématiques des jeunes, le réseau Guy Hoquet l'Immobilier a développé « OK ! », une offre inédite dédiée à la génération des moins de 30 ans. Les solutions proposées ont pour objectif de leur faciliter l'accès au logement, qu'ils soient locataires ou futurs propriétaires.

L'offre « OK ! » en détails

Pour les acquéreurs :

- **Un prêt à taux bonifié** en partenariat avec le Crédit Foncier (proposé exclusivement du 21 juin au 31 août 2015, à 0,39%[2] TEG annuel[3] sur 10 ans, dans la limite de 8% du montant du prêt principal)
- **Une assurance de prêt à un tarif spécial jeune** [4] (Garantie souscrite auprès d'Axa proposée par le Crédit Foncier)
- **Une assurance multirisque habitation**[5][6] (avec garantie de remboursement de deux fois la différence si le client trouve moins cher ailleurs[7], avec AXA)
- **La « Soirée Welcome »**[8]**,** une soirée crémaillère pour célébrer l'arrivée dans le quartier ou l'immeuble. Pour le client, c'est l'occasion de rencontrer et nouer des liens avec ses nouveaux voisins.
- **Un accès à Myguyhoquet.com**[8] : des services exclusifs, des conseils et des offres de réduction chez de nombreuses enseignes partenaires pour réussir son installation.

Pour les locataires :

- **L'assurance Garantie locataires**[5][6] pour faire face aux aléas de la vie (avec AXA)
- **Une assurance multirisque habitation**[5][6] (avec garantie de remboursement de deux fois la différence si le client trouve moins cher ailleurs[7], avec AXA)
- **La « Soirée Welcome »** [8]**,** une soirée crémaillère pour célébrer l'arrivée dans le quartier ou l'immeuble. Pour le client, c'est l'occasion de rencontrer et nouer des liens avec ses nouveaux voisins.
- **Un accès à Myguyhoquet.com**[8] : des services exclusifs, des conseils et des offres de réduction chez de nombreuses enseignes partenaires pour réussir son installation.

L'offre « OK ! » est proposée dès le 21 juin à tous les clients Guy Hoquet âgés de moins de 30 ans

L'étude complète CSA est disponible sur demande

** Méthodologie : sondage réalisé en ligne pour Guy Hoquet l'Immobilier par l'Institut CSA, en mars 2015, sur un échantillon national de 947 personnes âgées de 18 à 29 ans, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, statut professionnel et profession).*

Suivre le réseau sur Facebook et Twitter
Suivre Fabrice Abraham sur Twitter

A propos de Guy Hoquet l'Immobilier

Avec 480 agences et cabinets d'affaires répartis sur le territoire français, mais aussi à l'international, le groupe Guy Hoquet figure parmi les leaders de la franchise immobilière en France. Guy Hoquet l'Immobilier est une société du groupe Nexity.Guy Hoquet l'Immobilier a choisi de rompre avec l'image traditionnelle de l'agent immobilier pour devenir un véritable partenaire tout au long du parcours immobilier grâce à une ligne de conduite unique dans le métier.

Contacts presse / agence Hopscotch
Justine Brossard
01 58 65 20 18
jbrossard@hopscotchcapital.fr

Catherine HAGGIOANNOU
01 58 65 00 32
chaggioannou@hopscotch.fr

Contact Guy Hoquet / Responsable Communication
Deborah de l'Espinay
01 58 46 44 44 / 06 67 59 91 27
d.delespinay@guy-hoquet.com

(1)Sous réserve d'étude de votre dossier. Selon les conditions définies dans votre contrat de prêt.
(2) Exemple d'un fi nancement à titre indicatif et sans valeur contractuelle, établi par le Crédit Foncier de France, établissement prêteur. Pour une opération d'acquisition d'une résidence principale dans l'ancien d'un montant de 200 000 € (hors frais), avec un apport pour les frais de notaire et de dossier. L'opération est réalisée en zone A, par un couple de moins de 30 ans, sans enfant et dont le revenu fi scal est de 37 800 €. Cet achat est réalisé grâce à deux prêts, un Prêt à l'Accession Sociale (PAS) Liberté d'un montant de 185 200 € d'une durée de 25 ans, et un prêt à taux privilégié d'un montant de 14 800 € d'une durée de 10 ans pour une mensualité globale lissée de 904,15 € pendant 25 ans (hors assurance*).
L'assurance est obligatoire à hauteur de 100 % du capital emprunté.
Le PAS Liberté est un prêt à taux fi xe pendant toute la durée du contrat, sous conditions réglementaires. Mensualités (hors assurance*) de 780,82 € pendant 10 ans, puis de 904,15 € pendant 15 ans. Taux Eff ectif Global (TEG) annuel de 2,98 %. Coût total du PAS Liberté (intérêts, frais de dossier et cotisations d'assurance* inclus) : 81 321,37 €. Le montant des frais de dossier est de 500 €. La cotisation d'assurance* est de 0,196 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100 % et un emprunteur de moins de 30 ans.
Le prêt à taux privilégié est un prêt amortissable à taux fi xe pendant toute la durée du contrat, solution de fi nancement complémentaire bonifi é par GUY HOQUET, sous réserves « d'éligibilité ». Mensualité (hors assurances de 123,33 € pendant 10 ans. TEG annuel (cotisations d'assurance* incluses) : 0,39 %. Coût total du prêt (cotisations d'assurance* uniquement) : 290,40 €. La cotisation d'assurance est de 0,196 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100 % et un emprunteur de moins de 30 ans.
(3) Sous réserve d'éligibilité. Dans la limite de 8 % du montant du prêt principal.

(4) Si vous êtes éligible et selon les conditions défi nies dans le contrat. L'Assurance Décès Invalidité est obligatoire. L'assurance proposée est un contrat d'assurance d'Axa France Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(5) Garanties souscrites auprès AXA FRANCE IARD, société Anonyme au capital de 214 799 030 €, entreprise régie par le code des assurances, siège Social : 313, Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre et d'AXA FRANCE VIE, société anonyme au capital de 487 725 073,50 €, entreprise régie par le code des assurances, siège social : 313, Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex - 310 499 959 R.C.S. Nanterre.
(6)Selon clauses et conditions du contrat.
(7) Si vous trouvez moins cher ailleurs dans un délai de 15 jours suivant la souscription de l'assurance proposée par Guy Hoquet L'Immobilier, nous nous engageons à vous rembourser deux fois la différence de prix sur justification d'un contrat d'assurances présentant des droits et conditions similaires à ceux que nous proposons.
(8) Voir conditions dans les agences participantes.

*Assurance décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail. Barème en vigueur au 29/04/2015, sous réserve d'acceptation du dossier par le Crédit Foncier. Crédit Foncier de France - S.A. au capital de 1 331 400 718,80 € - RCS Paris n° 542 029 848 – Siège social : 19, rue des Capucines, 75001 Paris - Bureaux et correspondances : 4, quai de Bercy, 94224 Charenton Cedex - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. AXA FRANCE VIE - S.A. au capital de 487 725 073 €, 310 499 959 RCS Nanterre et AXA FRANCE IARD - S.A. au capital de 214 799 030 €, 722 057 460 RCS Nanterre - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - Entreprises régies par le Code des assurances. Axa assistance France Assurance - S.A. au capital de 31 275 660 € - 451 392 724 RCS Nanterre - SIRET 451 392 724 22 - N° TVA intracommunautaire : FR 81 451 392 724 - Siège social : 6 rue André Gide 92320 Châtillon. L'emprunteur dispose d'un délai de réfl exion de dix jours, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées. Sous réserve d'acceptation du dossier par le Crédit Foncier. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

AVERTISSEMENT
La présentation d'opérations d'assurances et de produits bancaires est une activité réglementée par le code des assurances et le code monétaire et financier. Le rôle de GUY HOQUET L'IMMOBILIER et des franchisés se limite à un rôle d'indicateur au sens des articles R511-3 III du code des assurances et R519-2 2° du code monétaire et financier.